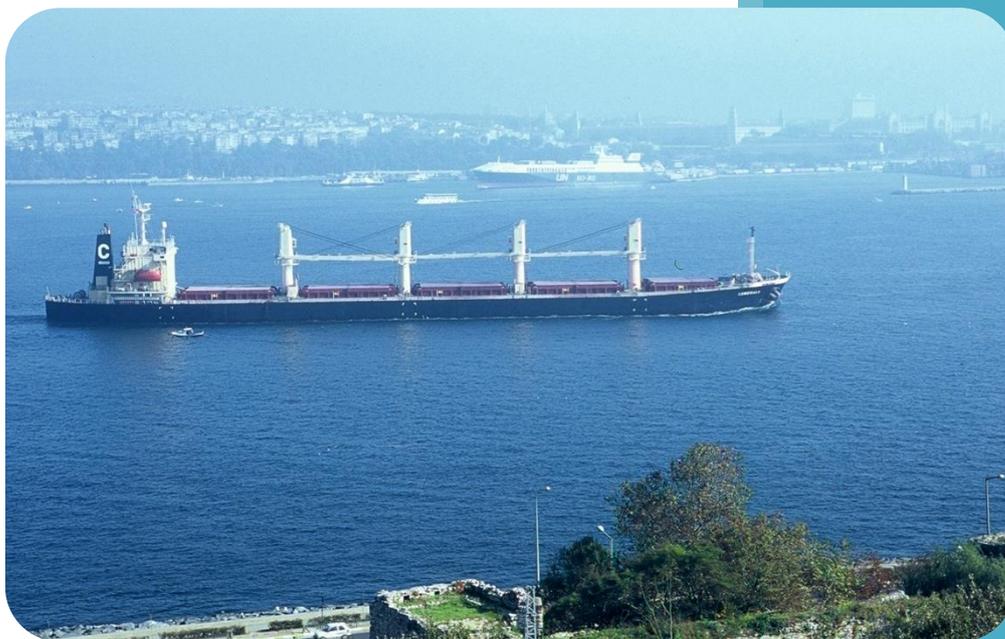


2012-2013

# Rapport d'activités de la CRPM



Conférence des Régions  
Périphériques Maritimes  
d'Europe

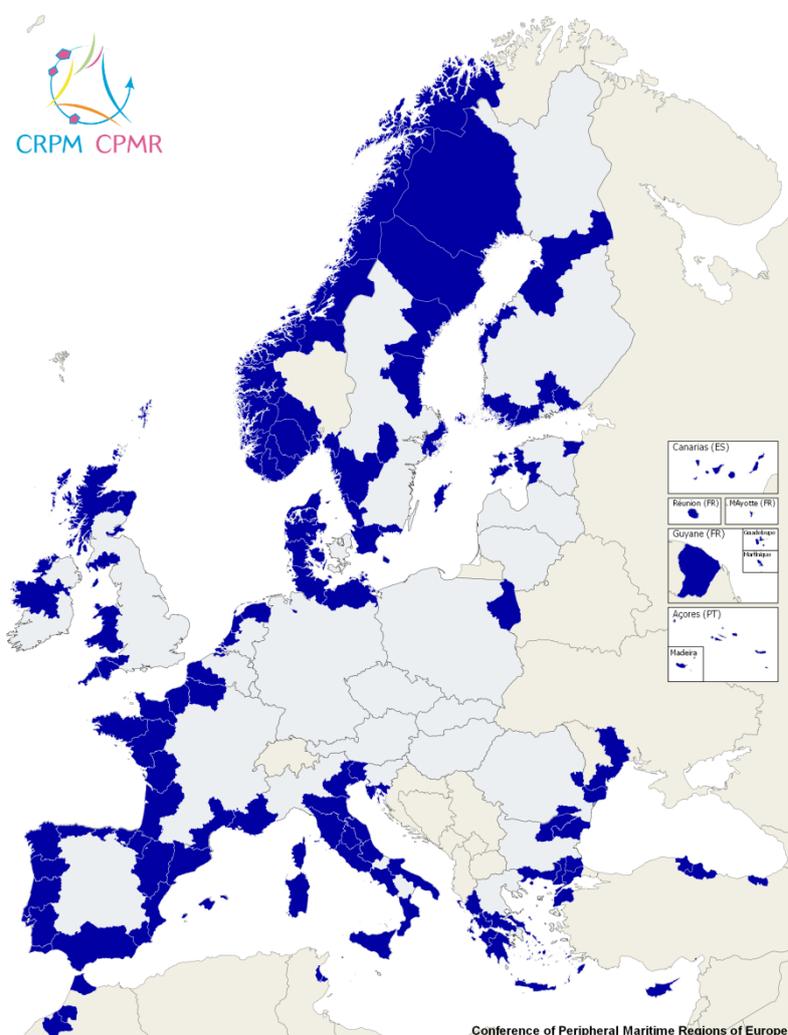
Septembre 2013

**40**  
ans-years  
CRPM  
CPMR  
du 25 au 27 septembre 2013  
Saint-Malo > France

## SOMMAIRE

<b>Editorial</b>	<b>4</b>
<b>1. Le budget de l'UE et la politique de cohésion</b>	<b>6</b>
1.1 Contexte	6
1.2 L'action de la CRPM	6
1.2.1 Estimation des allocations des fonds structurels	6
1.2.2 Une architecture plus équilibrée pour la Politique de Cohésion	7
1.2.3 Défendre les intérêts des territoires spécifiques	7
1.3 Les rencontres	8
<b>2. L'Europe de la Mer</b>	<b>9</b>
2.1 Politique Maritime Intégrée	9
2.1.1 Contexte	9
2.1.2 L'action de la CRPM	9
2.2 Politiques maritimes thématiques	10
2.2.1 Planification spatiale maritime et Gestion Intégrée des Zones Côtières (PSM / GIZC)	10
2.2.3 Données marines	10
2.2.4 Sécurité maritime - Erika IV	10
2.2.5 Vasco da Gama	11
2.2.6 Recherche marine et maritime	11
2.2.7 Biotechnologies bleues	12
2.2.8 Industries navales et maritimes	12
2.2.9 Tourisme maritime et côtier	13
2.2.10 Pêche	13
<b>3. L'accessibilité</b>	<b>13</b>
3.1 Contexte	13
3.2 L'action de la CRPM	14
3.3 La Directive sur la réduction des émissions de soufre	14
3.4 Les rencontres	15

<b>4. Les Macro-régions</b>	<b>15</b>
4.1 Contexte	15
4.2 L'action de la CRPM	15
4.3 Les Rencontres	16
4.4 La Stratégie Adriatique ionienne	16
<b>5. L'approche territoriale dans les politiques sectorielles</b>	<b>16</b>
5.1 Énergie et changement climatique	16
5.2 Recherche et innovation	17
<b>6. Voisinage</b>	<b>18</b>



**CRPM – CPMR**  
 6, rue Saint-Martin – 35700 Rennes – France  
 Tél : +33 2 99 35 40 50  
  
 Rond-point Schuman, 14 - 1040 Bruxelles – Belgique  
 Tél : +32 2 612 17 00  
[secretariat@crpm.org](mailto:secretariat@crpm.org)      [www.crpm.org](http://www.crpm.org)

## Editorial



Jean-Yves Le Drian, Président de la CRPM, Ministre français de la Défense, Conseiller régional de la Région Bretagne

Chers collègues,

Alors que la Conférence des Régions Périphériques Maritimes fête ses 40 ans, ma présidence touche à sa fin. Je suis particulièrement fier d'avoir pu présider la CRPM pendant les trois dernières années, et d'avoir pu accueillir cette Assemblée Générale, dans ma région, dans la ville de Saint-Malo.

2013 s'est révélée être une année particulièrement difficile pour toutes nos Régions. Touchées par une crise qui s'éternise, elles se sont battues en faveur de la décentralisation et de la solidarité en Europe, alors même que nous déplorons une montée de l'individualisme, des nationalismes et des sentiments anti-européens.

En février dernier, les États membres étaient parvenus à un accord sur le cadre financier pluriannuel pour les sept prochaines années. Pour la première fois, le Parlement européen a ensuite joué un rôle majeur pour faire évoluer ce compromis dans le sens d'une meilleure prise en compte de l'intérêt général en Europe. Le Parlement a pris conscience de ses nouvelles responsabilités et est appelé à occuper une place de plus en plus centrale dans les Institutions européennes. C'est une excellente nouvelle pour les citoyens européens, mais aussi pour les Régions.

Par le biais de la CRPM, nos Régions ont su lutter pied à pied pour sauvegarder l'architecture de la politique de cohésion post-2014 sur la même base que celle proposée par la Commission européenne, en demandant, et en obtenant, le maintien de cette politique pour l'ensemble des Régions d'Europe ainsi que la création d'une catégorie supplémentaire pour les Régions en transition pour laquelle nous avons toujours plaidé.

Pendant cette période d'intenses négociations conditionnant les politiques européennes jusqu'en 2020, la CRPM s'est également positionnée en faveur d'une véritable politique maritime de l'UE. Grâce à notre soutien, l'Europe de la Mer a pu réaliser des avancées significatives à travers le développement de l'approche « croissance bleue ». La dimension maritime est de plus en plus présente au sein des politiques européennes et dans ses dimensions économique, environnementale et géopolitique.

Cette année, la CRPM a également œuvré à un renforcement de la politique de coopération en intensifiant ses travaux sur les stratégies macro-régionales. Ces stratégies sont l'« âme » de notre organisation vu qu'elle est bâtie sur des Commissions géographiques qui, à l'exception de la Commission des Iles, correspondent aux bassins maritimes européens. Pour la Commission européenne, les stratégies macro-régionales et les stratégies de bassins maritimes sont des approches qui répondent à des aspirations similaires. Nous nous en félicitons, car ces stratégies correspondent pour nous à de vrais « bassins de vie » entre plusieurs pays et régions, autour de grands défis et caractéristiques communes requérant une action collective transnationale.

Dans cette période difficile, les défis auxquels nos Régions sont confrontées sont considérables et évoluent rapidement. Nos citoyens souhaitent que leurs problèmes soient pris en compte autant que possible aux niveaux local et régional, au plus près des réalités qu'ils vivent quotidiennement. Je suis persuadé que mon successeur saura à son tour porter cette aspiration. Je lui souhaite mes meilleurs vœux de réussite et lui adresse mes sincères remerciements pour son engagement au service des Régions périphériques et maritimes d'Europe.

Jean-Yves Le Drian

Président de la CRPM, Ministre français de la Défense, Conseiller régional de la Région Bretagne



Chères lectrices, chers lecteurs,

L'époque où nous vivons est sans aucun doute marquée par la plus sévère crise économique mondiale jamais connue, alors que le projet européen est confronté à une crise politique globale. La CRPM est très consciente des moments difficiles qui attendent les décideurs et les dirigeants politiques à travers l'Europe. La démocratie et la décentralisation qui ont toujours été au cœur du projet européen en souffrent le plus. Les démocraties et les institutions que nous connaissons aujourd'hui sont en péril, et au niveau européen cela remet en question la légitimité de l'Union européenne et met en évidence la question récurrente du « déficit démocratique ».

Les partis politiques populistes, extrémistes et xénophobes gagnent du terrain dans toute l'UE, profitant de la distance croissante entre les systèmes politiques et les citoyens. Nous assistons également à une tentative de minimiser la valeur ajoutée de la décentralisation et le rôle des Régions dans la réalisation d'un développement économique durable. Malgré des décennies de déconcentration et de décentralisation réussies à travers l'Europe, avec la crise économique et financière, nous assistons à une baisse importante des transferts budgétaires aux autorités infranationales. La décentralisation a ses défauts et ses faiblesses, mais renier son essence même et sa valeur est simpliste et inacceptable. L'Europe doit éviter les idées fausses.

2013 est donc une année cruciale pour l'avenir de l'UE et de ses Régions. Une stratégie à long terme et crédible pour la reprise économique, capable d'intégrer des ambitions renouvelées indispensables pour le projet européen, doit faire participer activement les collectivités locales et régionales, les partenaires socio-économiques et les citoyens. Pour éviter les erreurs du passé et pour que la période de programmation 2014-2020 et la Stratégie UE 2020 soient une réussite, la coordination verticale entre les différents niveaux de gouvernement, ainsi que l'intégration horizontale entre les politiques thématiques doivent être reconnues - et appliquées.

Ce rapport d'activités annuel coïncide avec le 40<sup>ème</sup> anniversaire de la création de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes. 40 ans de think-tank et de travail de lobbying efficace ont amené la CRPM au plus haut niveau d'estime dans les Institutions et les Régions européennes. A la veille d'un nouveau Parlement européen et d'une nouvelle Commission européenne en 2014, notre rapport annuel donne un aperçu de la multitude d'activités menées au cours des douze derniers mois par la CRPM, organisée sous ses principales priorités et ses aspirations qui restent les suivantes:

- Une cohésion territoriale équilibrée en tant que noyau du projet européen.
- Une politique de développement polycentrique fondée sur des cadres macro-régionaux, y compris les stratégies de bassin maritime.
- Une politique des transports globale et intégrée pour une accessibilité appropriée pour tous les territoires.
- La croissance bleue et la politique maritime intégrée pour la prospérité des Régions périphériques maritimes européennes.
- La nécessité de repositionner la démocratie et la solidarité - si inhérentes au projet européen - au centre d'un pacte social.

Ces actions pourront, espérons-le, inspirer les cadres politiques répondant aux besoins des populations, afin d'amener l'Europe au cœur de la solution à la crise actuelle avec une gouvernance économique saine, de la prospérité et des emplois pour tous.

Je vous souhaite une agréable lecture,

Eleni Marianou  
Secrétaire générale de la CRPM

# 1. Le budget de l'UE et la politique de cohésion

## 1.1 Contexte

Après les différents échecs des États membres à parvenir à un accord sur le cadre financier pluriannuel (CFP), les négociations sur le budget 2014 - 2020 de l'UE et l'avenir de la politique de cohésion ont pris un tournant décisif le 8 février 2013 quand les États membres sont parvenus à un accord sur les plafonds financiers globaux pour les politiques de l'UE et ont approuvé un ensemble de questions stratégiques liées à la politique de cohésion. Cet accord a été confirmé par le Parlement européen avec une résolution politique pendant sa session plénière de juillet 2013 et sera approuvé formellement en automne.



Les États membres ont convenu d'un budget de l'UE réduit à 960 milliards d'euros pour la période 2014-2020, soit une baisse de 3,39 % par rapport au CFP actuel et de 73 milliards d'euros par rapport à la proposition de la Commission, publiée en juillet 2012 (soit une diminution de 7 %). Le budget de la politique de cohésion figure parmi les lignes budgétaires les plus réduites, avec un accord final qui le réduit de 339 milliards d'euros à 325 milliards d'euros.

## 1.2 L'action de la CRPM

Depuis le début des négociations entre le Conseil et le Parlement européen portant sur le cadre financier et le paquet législatif de la politique de cohésion pour 2014 - 2020, l'action de la CRPM s'est focalisée sur l'élaboration de propositions concrètes déclinées sur la base de la position politique de la CRPM portant sur le paquet cohésion adoptée en février 2012 au Bureau Politique à Bruxelles<sup>1</sup>. Le CORE Group, dédié à la politique régionale et au cadre financier, a mené l'action de la CRPM sur ces questions avec rigueur.

### 1.2.1 Estimation des allocations des fonds structurels

La CRPM est l'unique association européenne qui a développé un modèle statistique en utilisant les données disponibles dans les projets de règlements afin de calculer les allocations théoriques des fonds structurels pour la prochaine période de programmation au niveau régional. Cette démarche a été fortement appréciée par ses membres car elle a permis aux Régions de la CRPM de comprendre l'impact des réductions budgétaires négociées au sein du Conseil sur le budget de la politique de cohésion.

Les estimations fournies par la CRPM au cours de l'année 2013 ont également permis à un certain nombre de Régions membres d'exercer une certaine pression sur leurs gouvernements nationaux respectifs afin qu'ils puissent obtenir un meilleur accord au sein du Conseil. Les propositions de la CRPM ont ainsi permis à ses Régions de mieux défendre leurs propres intérêts en temps réel pendant que les négociations européennes et nationales battaient leur plein. A titre d'exemple, l'allocation spéciale de 100 millions d'euros pour la Région Border Midland and Western (Irlande) est une réussite notable, obtenue en grande partie grâce à l'aide de la CRPM. Des Régions grecques, mais aussi italiennes, françaises et britanniques ont par exemple, utilisé les statistiques fournies par la CRPM pour engager activement un dialogue auprès de leurs gouvernements nationaux. Une analyse individuelle des fonds structurels attribués au niveau régional a également été produite à la demande des Régions de la CRPM, par exemple pour les Régions françaises dans la catégorie des Régions en transition.

La CRPM se servira de son modèle de statistiques comme base pour élaborer des propositions pour une nouvelle méthode d'allocation des fonds structurels pour la période post-2020, en collaboration avec ses Régions Membres.

<sup>1</sup> <http://www.crpm.org/fr/index.php?act=6,1,2,254>

## 1.2.2 Une architecture plus équilibrée pour la Politique de Cohésion

En mars 2013, lors de son Bureau politique à Alexandroupolis<sup>2</sup> (GR), le Secrétariat général de la CRPM a présenté une note technique concernant les « Négociations sur le paquet politique de cohésion<sup>3</sup> ». Dans ce document, la CRPM a examiné la portée de l'accord conclu lors du sommet européen du 7 et 8 février 2012<sup>4</sup> sur le cadre financier pluriannuel (CFP) et a analysé les différentes composantes de l'accord face aux attentes des Régions de la CRPM en matière de politique de cohésion.

L'accord a confirmé l'architecture de la politique sur la même base que celle proposée par la Commission européenne en octobre 2011, avec une catégorie supplémentaire de Régions en transition. La CRPM était la seule association européenne qui s'est ouvertement exprimée de manière précise sur la mise en place **d'une catégorie des Régions en transition** afin de sauvegarder l'action de la politique de cohésion dans le long terme et sur une **clause de réexamen** des dotations de fonds structurels, qui devrait être menée conjointement avec la clause de réexamen du budget de l'UE pour 2014-2020. Ces deux revendications clés de la CRPM ont été également soutenues par le Parlement européen.

La clause de réexamen, qui a fait l'objet d'une Note technique de la CRPM<sup>5</sup>, en mai 2013, ne permettra pas uniquement une meilleure adaptation des dépenses durant la période budgétaire de sept ans, surtout dans le cadre d'une crise qui pourrait s'atténuer, mais elle permettra aussi en 2015 à la nouvelle Commission et au nouveau Parlement européen de s'exprimer sur la question. La CRPM a également contribué à obtenir plus de flexibilité concernant **le champ d'application du FEDER dans les Régions les plus développées** pour que ce fonds puisse être utilisé pour les projets d'infrastructure.

La CRPM s'est aussi battue afin qu'une exception soit appliquée aux Régions dont l'éligibilité à la politique de cohésion (dans l'une des trois catégories de Régions) serait modifiée si l'on utilisait des **statistiques plus récentes** pour calculer les dotations de fonds structurels (moyenne de 2008, 2009 et 2010 au lieu de 2007, 2008 et 2009).

Enfin, sur la question du **partenariat** entre Régions et Etats Membres pour les programmes opérationnels la CRPM a exercé son action de lobby afin que les Régions soient formellement associées à la négociation et à l'élaboration des accords de partenariat à travers un « Pacte territorial » entre les différents niveaux de gouvernance. Le Parlement européen et le Conseil sont parvenus également à un accord sur ces dispositions mais la CRPM reste vigilante quant-à la mise en œuvre de ce partenariat dans les territoires.

## 1.2.3 Défendre les intérêts des territoires spécifiques

La CRPM, et sa Commission des îles notamment, ont joué au cours des négociations, un rôle majeur dans la défense des intérêts des territoires spécifiques, en particulier les régions insulaires. La CRPM a organisé une réunion spéciale le 23 avril au Parlement européen conjointement avec François ALFONSI, député européen et membre de la commission du développement régional, qui a rassemblé des diplomates de la France, de la Grèce et de Chypre ainsi que les Régions membres CRPM pour discuter de la façon dont la situation particulière des îles doit être prise en compte dans l'architecture de la politique de cohésion, conformément aux conclusions du Conseil<sup>6</sup> adoptées les 7-8 février 2013. La CRPM était visiblement présente et a pu influencer les Conclusion du Conseil Informel sur la Cohésion sous Présidence Chypriote à travers une délégation insulaire menée par Ugo CAPPELLACCI, Président de la Sardaigne (I) et composée par les Présidents Ioannis MACHAIRIDIS de la région Sud Egée (Notio Aigaio, Grèce) et Didier ROBERT, du Conseil Régional de l'île de la Réunion (France).

<sup>2</sup> <http://www.crpm.org/fr/index.php?act=6,1,2,311>

<sup>3</sup> [http://www.crpm.org/pub/docs/387\\_ntp\\_-\\_crpm\\_cohesion\\_-\\_mars\\_2013.pdf](http://www.crpm.org/pub/docs/387_ntp_-_crpm_cohesion_-_mars_2013.pdf)

<sup>4</sup> [http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/pressdata/fr/ec/135329.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/ec/135329.pdf)

<sup>5</sup> [http://www.crpm.org/pub/docs/400\\_crpm\\_-\\_rexamen\\_clause-fonds\\_structurels.pdf](http://www.crpm.org/pub/docs/400_crpm_-_rexamen_clause-fonds_structurels.pdf)

<sup>6</sup> [http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/pressdata/fr/ec/135329.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/ec/135329.pdf)

## 1.3 Les rencontres



Jean-Yves Le Drian et Herman Van Rompuy – Novembre 2012

Au cours de cette dernière année les élus de la CRPM ont eu la possibilité de rencontrer plusieurs personnalités européennes. Jean-Yves LE DRIAN a rencontré Herman VAN ROMPUY, Président du Conseil européen, le 28 novembre 2012, pour l'avertir de la situation précaire de la politique de cohésion pour 2014-2020 à la suite du non-accord lors du sommet européen de la semaine précédant la rencontre. Un retard de l'accord sur le cadre financier pluriannuel aurait pu faire mathématiquement réduire le budget de la politique de cohésion et aurait mis gravement en péril la capacité des Régions à développer à temps des programmes opérationnels pour la prochaine période de programmation.

Par ailleurs, une délégation CRPM, conduite par Stavros ARNAOUTAKIS, Président de la Région de Crète (Grèce) a rencontré, le 9 octobre 2012 le Président du Parlement européen, Martin SCHULZ. Pendant la rencontre, la CRPM a exprimé sa profonde préoccupation sur une éventuelle réduction du cadre financier pluriannuel, ce qui compromettrait gravement les efforts des Régions européennes pour relancer la croissance économique et la création d'emplois durables. Le Président SCHULZ a répondu être « du côté des Régions » car « le gel des plafonds budgétaires peut être populaire, mais il est hautement irresponsable ».

CRPM, conduite par Stavros



Eleni Marianou Secrétaire générale de la CRPM, Stavros Arnaoutakis, Président de la Région de Crète (GR), Martin Schulz, Président du Parlement européen et Chris Ridgers, Cabinet Member for Cornwall Council (UK) – Octobre 2012



10<sup>ème</sup> Dialogue structuré – Novembre 2012- Comité des Régions

### L'importance

de la politique de cohésion dans la mise en œuvre de la Stratégie 2020 et le rôle que cette politique doit jouer dans le cadre de la mise en place du programme de la Commission européenne ont fait aussi l'objet d'une rencontre avec la Secrétaire générale de la Commission européenne, Catherine DAY, lors du 10<sup>ème</sup> Dialogue structuré avec les Secrétaires généraux des associations régionales et le Comité des Régions, le 20 novembre 2012.

Les Présidents des principales associations européennes de collectivités territoriales et le Comité des Régions, ont également rencontré le Président de la Commission José Manuel BARROSO le 6 juin 2013 pour exprimer leurs inquiétudes sur la non-implication des Régions dans la nouvelle gouvernance économique de l'UE. Pendant la rencontre, la CRPM était représentée par son Président, Jean-Yves Le Drian.

Peu après, l'action de sensibilisation sur ce sujet s'est à nouveau intensifiée, le 12 juin 2013, Pavlos DAMIANIDIS, Vice Président de la CRPM et gouverneur régional adjoint de la Macédoine orientale et Thrace a rencontré Johannes HAHN, Commissaire européen en charge de la politique régionale en lors de sa visite en Grèce afin d'aider les représentants et entreprises locaux à faire meilleur usage des fonds structurels de l'UE pour le redressement du pays. Pavlos DAMIANIDIS lui a demandé des éclaircissements sur la "clause de révision" et il a appelé le Commissaire HAHN à soutenir les positions de la CRPM sur la politique de cohésion, en particulier la question de l'utilisation de la période de référence la plus récente pour les allocations des fonds structurels, en tenant compte de la moyenne de l'année 2008, 2009 et 2010 par opposition à celle de 2007, 2008 et 2009.

Sous la présidence chypriote, la CRPM a également participé au Conseil informel sur la cohésion, le 6 novembre 2012, à Nicosia (CY), représentée par le Président de la Commission des Îles et de la Sardaigne, Ugo CAPELLACCI ainsi que par Didier ROBERT, Président du Conseil Régional de l'Île de la Réunion et Ioannis MACHAIRIDIS, Gouverneur Régional du Notio Aigaio.

Puis lors de la présidence irlandaise, suite au sommet européen des 7 et 8 février, la CRPM a organisé une réunion le 15 février en partenariat avec la présidence. Frank MAUGHAN, représentant de la présidence irlandaise et président du groupe de travail spécialisé sur la politique de Cohésion au Conseil (Structural Actions Working Party) a participé à la réunion qui a porté sur l'impact de l'accord du Conseil sur le cadre financier pour les Régions et la nouvelle initiative pour l'emploi des jeunes.

## 2. L'Europe de la Mer

### 2.1 Politique Maritime Intégrée

#### 2.1.1 Contexte

L'Europe de la Mer a réalisé des avancées significatives ces derniers mois à travers le développement de l'approche croissance bleue, qui a fait l'objet de la déclaration de Limassol adoptée par les États membres en 2012, et du rapport du Parlement européen présenté par Spyros DANELLIS et adopté en juin 2013. Cette approche ouvre une nouvelle phase de la Politique Maritime Intégrée (PMI) et se reflète à travers les différentes thématiques des politiques maritimes européennes ainsi que les négociations du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche. Le dernier accord au Conseil demande une baisse générale de son budget de plus de 170 millions sur un total, pourtant très modeste au vu des enjeux, de 6.4 milliards d'euros, ce qui aurait un fort impact sur le secteur de la pêche dans le contexte actuel, et sur la PMI.

#### 2.1.2 L'action de la CRPM

La CRPM a mis en avant ses orientations concernant la croissance bleue et la PMI sur la base de la position politique « Maintenir le cap sur la mer<sup>7</sup> » d'octobre 2012. La CRPM a également proposé le renforcement de la dimension industrielle maritime, à travers une note<sup>8</sup> publiée en mars 2013. Ces messages ont contribué à la déclaration de Limassol et ont également été pris en compte au sein du rapport de Spyros DANELLIS.

En parallèle, la CRPM a soutenu, au Parlement européen, les propositions de la Commission européenne relatives au budget du FEAMP pour la PMI et la pêche.

Plus largement, la CRPM a poursuivi son soutien aux activités de l'Intergroupe Mers et Zônes côtières<sup>9</sup> du Parlement européen, présidé par Corinne LEPAGE.

Enfin, un accent particulier a été mis sur les conditions cadres de la croissance bleue en Méditerranée, présentées lors d'une conférence<sup>10</sup> politique qui s'est tenue au Parlement européen en mars 2013 à l'invitation de Spyros DANELLIS. Ceci fut l'occasion de signer solennellement la Charte de Bologne<sup>11</sup>. La CRPM a également été présente lors des Journées européennes de la Mer, le 22 mai 2013 à Malte sur ce sujet.



Signature de la Charte de Bologne lors du Séminaire Maredem Parlement européen (Bruxelles)- 21 mars 2013

<sup>7</sup>[http://www.crpm.org/pub/docs/382\\_avis\\_crpm-mer.pdf](http://www.crpm.org/pub/docs/382_avis_crpm-mer.pdf)

<sup>8</sup>[http://www.crpm.org/pub/docs/389\\_ntp-emploi\\_industriel\\_maritime.pdf](http://www.crpm.org/pub/docs/389_ntp-emploi_industriel_maritime.pdf)

<sup>9</sup><http://www.mersetzonestotieres.eu/>

<sup>10</sup><http://www.crpm.org/fr/index.php?act=6,1,2,336>

<sup>11</sup>[http://www.crpm.org/pub/agenda/2371\\_bolognacharter\\_signed21march.pdf](http://www.crpm.org/pub/agenda/2371_bolognacharter_signed21march.pdf)

## 2.2 Politiques maritimes thématiques

### 2.2.1 Planification spatiale maritime et Gestion Intégrée des Zones Côtières (PSM/ GIZC)

Les questions de la Planification Spatiale Maritime (PSM) et de la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) ont été abordées au sein d'un groupe de travail piloté par Mme Joanna GELDHOFF, Vice-Gouverneur de la Région Noord-Holland ainsi qu'à travers les Commissions Mer du Nord, Baltique, InterMéditerranéenne via le projet Maremed, et Arc Atlantique via le projet TPEA.

Sur la base des avis de ses Régions membres ainsi rassemblés, et suite au Bureau Politique de Malmö<sup>12</sup> (SW) de juin 2013, la CRPM a réagi<sup>13</sup> à la proposition de directive publiée en mars 2013 par la Commission européenne. Sans remettre en cause la valeur ajoutée potentielle d'une directive, notamment sous l'angle de la coopération transfrontalière et avec les pays-tiers, la CRPM demande une subsidiarité plus forte concernant le contenu des programmes et stratégies de PSM et de GIZC et les actes d'exécution prévus. La nécessité de ne pas dissocier la PSM et la GIZC au niveau européen, pour laisser aux Etats membres et aux Régions le soin d'organiser les liens entre elles est également importante pour la CRPM.

Les orientations de la CRPM ont fait l'objet d'échanges réguliers avec les Institutions européennes. Notamment, la CRPM a participé aux réunions des groupes d'experts de la Commission européenne sur la PSM et la GIZC, dont elle est membre, ainsi que, via la Région des Açores, à la conférence de la Commission européenne sur la PSM et les énergies marines renouvelables, à Dublin en juin 2013. Des échanges ont également été organisés avec Gesine MEISSNER et Isabelle THOMAS, respectivement, rapporteurs de l'avis du Parlement européen et de sa commission Pêche.

### 2.2.3 Données marines

A travers son implication dans le projet MAREMED, la CRPM a poursuivi son action en faveur d'une meilleure interopérabilité des systèmes nationaux et européens de production des données marines avec les données régionales, et de la structuration d'observations structurées autour de réseaux d'observatoires par bassins. Ces sujets ont donné lieu à des séminaires importants en Méditerranée en décembre 2012 et en avril 2013.



Séminaire Maremed - Aménager et gérer les espaces côtiers et maritimes, conditions cadres pour la croissance bleue en Méditerranée – Parlement Européen, Bruxelles – 21 mars 2013

### 2.2.4 Sécurité maritime - Erika IV

L'action de la CRPM dans ce domaine s'appuie sur l'initiative Erika IV, pilotée par Pierre KARLESKIND, Vice-Président de la Région Bretagne qui vise à stimuler l'action de l'Union européenne et de l'Organisation Maritime Internationale (OMI).

En septembre 2012, un événement d'intérêt majeur aux niveaux européen et mondial est survenu avec le jugement rendu en France concernant l'accident de l'Erika, qui reconnaît le préjudice écologique, la responsabilité de la chaîne armatoriale et de la compétence d'un Etat à juger des conséquences des accidents ayant affecté son territoire. La CRPM s'est fortement investie pour demander que ces éléments inspirent des évolutions des réglementations aux niveaux international et européen. C'est notamment sous cet angle que la CRPM a participé à plusieurs rencontres, dont le séminaire, organisé à Biarritz, en novembre 2012, par la Fondation Surfrider, qui fut l'occasion d'échanger avec Matthias RUETE, Directeur général de la DG MOVE, et plusieurs Membres du Parlement européen. Toujours sur le même sujet, la CRPM a présenté en avril 2013 des propositions<sup>14</sup> dans le cadre du Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL), où elle dispose d'un statut d'observateur.

<sup>12</sup> <http://www.crpm.org/fr/index.php?act=6,1,2,334>

<sup>13</sup> [http://www.crpm.org/pub/docs/399\\_ntp\\_crpm\\_gizc-pem.pdf](http://www.crpm.org/pub/docs/399_ntp_crpm_gizc-pem.pdf)

<sup>14</sup> [http://www.crpm.org/pub/docs/402\\_nt\\_crpm\\_suites\\_artt\\_erika.pdf](http://www.crpm.org/pub/docs/402_nt_crpm_suites_artt_erika.pdf)

« L'après procès Erika » était également au centre d'un **débat**<sup>15</sup> organisé par la CRPM au Parlement européen le 24 avril 2013 dans le cadre de l'Intergroupe Mers et Zones Côtières. Les Régions de Shetlands, Galice, Bretagne y sont intervenues et plusieurs députés se sont engagés à solliciter formellement la Commission et le Conseil sur la question de l'évolution des normes européennes et internationales autour des sujets liés à l'Erika.



Débat sur « L'après procès Erika » avec Gesine Meissner, Corinne Lepage, Isabelle Thomas, Membres du Parlement Européen – Bruxelles, Avril 2013.

Parmi ces thèmes, la définition et l'estimation du préjudice écologique a été approfondi de manière spécifique, notamment via un atelier organisé par la Région Blekinge et la CRPM avec le Centre Régional Méditerranéen pour l'Intervention d'Urgence contre la Pollution Marine Accidentelle (REMPEC), la World Maritime University et la Fondation Surfriders dans le cadre des Journées Européennes de la Mer, à Malte, en mai 2013.

## 2.2.5 Vasco da Gama

Au cours de l'année 2012-2013, la CRPM a intensifié l'avancée de ses travaux sur son initiative Vasco da Gama. Investir dans l'emploi et la formation des jeunes est crucial pour stimuler la croissance bleue, telle est la raison pour laquelle à Aberdeen (Royaume-Uni) en 2010, la CRPM a lancé Vasco da Gama, une initiative parapluie qui contribue à atteindre cet objectif. De manière générale, les régions européennes disposent de capacités importantes dans les domaines de l'éducation et de la formation. Vasco de Gama vise ainsi à déployer un réseau de base géographiquement équilibré de régions partenaires et d'instituts maritimes qui s'efforcent d'assurer la mobilité des jeunes et les possibilités d'emploi dans le domaine maritime à travers les différents bassins maritimes.

Cette année, la CRPM et ses régions partenaires ont franchi une étape importante. Dans le cadre d'un appel à propositions de la DG MOVE, la CRPM a élaboré le projet intitulé «Vasco da Gama: Formation pour un transport maritime plus sûr et plus écologique ». Suite à la réponse positive de sa candidature, après les négociations finales avec la Commission européenne, la CRPM pourra lancer concrètement le projet et organisera, coordonnera et mènera des programmes de travail complets de formation à la sécurité maritime, d'utilisation de simulateurs maritimes, sur l'écologisation du transport maritime, ainsi qu'un Erasmus maritime et des activités de dissémination et de gestion de projet dans son ensemble. Vasco Da Gama sera géré par un groupe de pilotage des chefs de file, composé de représentants de la CRPM, des institutions européennes, d'acteurs professionnels, d'institutions de formation, de clusters maritimes et de régions.

## 2.2.6 Recherche marine et maritime

Le travail de la CRPM sur ce domaine est coordonné via le groupe de travail présidé par Annika ANNERBY JANSSON, Présidente du Conseil Régionale de Skåne (SE) avec le soutien du Schleswig Holstein (DE) pour la Mer. La CRPM, par l'action de ce groupe, a pu affirmer le principe d'une stratégie horizontale de la recherche marine et maritime au sein d'Horizon 2020, notamment en intervenant auprès du Parlement européen lors de trilogues.

En parallèle, la CRPM a contribué au rapport final du groupe d'experts de la Commission européenne sur les infrastructures pour la recherche marine et maritime dont elle est membre, et qui ont maintenant vocation à être prises en compte dans les investissements des États membres et des régions, notamment via la politique de cohésion.



Annika ANNERBY JANSSON, Présidente du Conseil Régional de Skåne (SE)

<sup>15</sup> <http://www.crpm.org/fr/index.php?act=6,1,2,335>

La CRPM a soutenu l'Initiative « Marine KIC », <sup>16</sup>coordonnée par KDM, qui visait à créer un partenariat maritime au sein de l'Institut Européen de Technologie. Au-delà d'un soutien politique, la CRPM a organisé des échanges avec ses Régions membres et ses commissions géographiques. Cette mobilisation n'a pas permis qu'une KIC marine soit sélectionnée, mais constitue une base pour le futur.

## 2.2.7 Biotechnologies bleues

La CRPM a constitué un groupe de régions intitulé « Blue biotechnologies Regions of Europe », dont l'objectif sera notamment de contribuer à l'élaboration dans les prochains mois d'une stratégie européenne dans ce domaine. Une première réunion<sup>17</sup> s'est tenue en avril 2013, et une conférence sera organisée en octobre dans le cadre des Open-Days par un consortium piloté par la Région Bretagne.

## 2.2.8 Industries navales et maritimes

Dans ce domaine, l'action de la CRPM s'est organisée à travers l'initiative « Industries Maritimes pour la Croissance Bleue », pilotée par Christophe CLERGEAU, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Région Pays de la Loire, orientée autour de l'idée de la différenciation et de la diversification de l'activité des chantiers navals, notamment vers les énergies marines renouvelables, comme axe stratégique pour l'avenir de l'emploi industriel maritime en Europe. Sur ces questions, la CRPM interagit spécifiquement avec la Commission Arc Atlantique, qui promeut ce thème au sein de la stratégie Arc Atlantique, et la Commission Mer Baltique, qui est intervenue en Juin 2013 au sein du Séminaire international maritime de Sczezin<sup>18</sup> (West Pomerania, Poland).

Ces enjeux ont été au cœur de l'élaboration de la stratégie européenne « LeaderSHIP 2020<sup>19</sup> », mené par la Commission européenne, et à laquelle la CRPM a participé. Les propositions des Régions ont fait l'objet d'un avis<sup>20</sup> adopté en mars 2013 par le Bureau Politique de la CRPM.



Réunion LeaderSHIP 2020 – Bruxelles,  
Février 2012

Les réunions de l'initiative, celles de la Task Force LeaderSHIP 2020 mise en place par la Commission européenne et la Conférence finale de LeaderSHIP 2020<sup>21</sup> en février 2013 ont permis d'organiser des échanges réguliers avec des représentants des Institutions européennes, parmi lesquels Antonio TAJANI, Vice-président de la Commission européenne, et les Membres du Parlement européen, Nikos CHRYSOGELOS, Gesine MEISSNER, Debora SERRACCHIANI et Sergio COFFERATI qui anime un groupe de parlementaires européens autour des questions liées à LeaderSHIP 2020.

Par la suite, la Région des Pays de la Loire (FR) et la CRPM ont organisé à Nantes, le 5 juillet 2013, le séminaire « Industries maritimes : quelles stratégies d'avenir en Europe et dans les Régions ? »<sup>22</sup>, qui a réuni des élus et acteurs de plusieurs régions pour aborder les suites à donner à LeaderSHIP 2020.

Enfin, la CRPM a été partenaire du salon Euromaritime<sup>23</sup>, organisé en février 2013. Ce salon a mobilisé des centaines d'entreprises, ainsi que des représentants institutionnels dont Maria DAMANAKI, Commissaire européen en charge de la Mer, et Frédéric CUVILLIER, ministre français chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche. Plusieurs Régions membres de la CRPM y ont également participé.

<sup>16</sup> <http://www.marinekic-initiative.eu/en/home.htm>

<sup>17</sup> <http://www.crpm.org/fr/index.php?act=6,1,2,342>

<sup>18</sup> <http://maritimecongress.com/practical-informations/congress-venue.html>

<sup>19</sup> [http://ec.europa.eu/enterprise/newsroom/cf/itemdetail.cfm?item\\_id=6452&tpa=0&tk=&lang=fr](http://ec.europa.eu/enterprise/newsroom/cf/itemdetail.cfm?item_id=6452&tpa=0&tk=&lang=fr)

<sup>20</sup> [http://www.crpm.org/pub/docs/391\\_avis\\_crpm\\_leadership\\_2020.pdf](http://www.crpm.org/pub/docs/391_avis_crpm_leadership_2020.pdf)

<sup>21</sup> <http://news.cprm.org/fr/news-crpm/leadership-2020-les-regions-voient-grand-pour-lavenir-des-industries-maritimes/>

<sup>22</sup> <http://www.crpm.org/fr/index.php?act=6,1,2,354>

<sup>23</sup> <http://www.euromaritime.fr/fr>

## 2.2.9 Tourisme maritime et côtier

À l'heure actuelle environ 2,36 millions de personnes sont employées dans le secteur du tourisme côtier, ce qui représente 1,1% de l'emploi total de l'UE. Les Régions sont les acteurs clefs qui permettent la mise en valeur des potentialités socio-économiques du tourisme maritime.

Dans le cadre des Journées européennes de la Mer, le 22 mai 2013, la CRPM a organisé en collaboration avec la ville de Göteborg, l'atelier « *EU Regions: pathway to boost maritime coastal tourism* »<sup>24</sup>. L'événement a permis de souligner l'importance d'une participation active des régions à la conception et à la mise en place de l'Agenda européen pour le tourisme maritime et côtier. Des recommandations spécifiques ont été également formulées en faveur de la conception et de la mise en place, de la part des gouvernements régionaux, de macro-projets visant à établir des synergies entre les facteurs de compétitivité des territoires maritimes (ressources naturelles, héritage culturel, spécificités géographiques, etc...) et les priorités d'investissement de l'industrie touristique.

### 2.2.10 Pêche

Lors de la prochaine décennie, l'UE devra soutenir – via la Politique Commune de la Pêche (PCP) et le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) – la relance de la filière halieutique, ancrée sur des communautés côtières dynamiques et compétitives, car elle représente une source d'emplois directs et indirects pour les territoires littoraux et un instrument de cohésion pour l'Europe.

Depuis l'Assemblée Générale de Bialystok (PL) la CRPM en lien avec son groupe de travail présidé par les îles Shetland (UK), a suivi attentivement les négociations sur les évolutions de la future politique de la pêche. Les orientations de la CRPM ont été exprimées à travers une position politique sur la « Réforme de la Politique Commune de la Pêche »<sup>25</sup>, adoptée par le Bureau politique d'Alexandroupolis (GR) en mars 2013, et une autre position politique concernant « un appui budgétaire européen fort et efficace en faveur de la PCP et de la PMI »<sup>26</sup>, adoptée par le Bureau politique de Malmö (SE) en Juin 2013. Dans ce dernier document, la CRPM plaide pour des aides européennes en faveur de la modernisation, du renouvellement des flottes, pour l'installation des jeunes pêcheurs et aquaculteurs, ainsi que pour les opérateurs qui mettent en œuvre une pêche plus durable.

## 3. L'accessibilité

### 3.1 Contexte

L'accord sur le budget pluriannuel pour la période 2014-2020 a alloué € 13,2 milliards au volet transport du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (Connecting Europe Facility) et donc aux RTE-T. Ce montant correspond à une augmentation en termes réels de près de 40% par rapport à la période 2007-2013. De plus, 10 milliards d'euros du Fonds de cohésion seront affectés par le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe pour les RTE-T et seront dédiés à des projets situés dans les pays éligibles au Fonds de cohésion (avec un PIB de moins de 80% de la moyenne européenne). Par conséquent, on peut considérer que le budget du transport n'a pas été sacrifié dans les négociations. De plus, il n'a pas été soumis à l'inflation, qui peut avoir un effet négatif sur d'autres politiques notamment suivies par la CRPM, par exemple la politique de cohésion.

En ce qui concerne le transport maritime, le Parlement européen et le Conseil ont proposé d'en renforcer le soutien, toutefois, en se concentrant presque exclusivement sur le développement des autoroutes de la mer (AdM), qui ne représentent qu'une minorité des liaisons maritimes intra-européennes.

<sup>24</sup> [http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/maritimeday/conference/programme\\_02\\_en.htm](http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/maritimeday/conference/programme_02_en.htm)

<sup>25</sup> [http://www.crpm.org/pub/docs/393\\_avis-crpm\\_pcp\\_final.pdf](http://www.crpm.org/pub/docs/393_avis-crpm_pcp_final.pdf)

<sup>26</sup> [http://www.crpm.org/pub/docs/397\\_avis\\_pche\\_malmo.pdf](http://www.crpm.org/pub/docs/397_avis_pche_malmo.pdf)

## 3.2 L'action de la CRPM

La région d'Aragon, qui préside le groupe de travail intercommission de la CRPM sur les transports, a conduit le lobbying de la CRPM sur les questions de transport et d'accessibilité entre les Assemblées Générales CRPM 2012 et 2013. Le travail de lobbying de la CRPM s'est principalement concentré sur les RTE-T et le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (CEF) lors des négociations en cours. La Région Nord-Pas de Calais a été chargée du volet transport maritime au sein du groupe de travail afin d'assurer une concentration particulière sur les questions du transport maritime pour les régions de la CRPM concernées.

Le Secrétariat Général de la CRPM a produit un document technique, « Transport et CRPM: point d'actualité et perspectives<sup>27</sup> », approuvé par le Bureau politique de la CRPM lors de sa réunion à Alexandroupolis le 1er mars 2013, qui a fourni un rapport d'étape sur la préparation de la politique européenne de transport pour la période 2014-2020, en répondant aux préoccupations des Régions périphériques maritimes. Le document technique a examiné les récents travaux de la CRPM sur le réseau transeuropéen de transport (RTE-T) et le CEF et a fait le point sur l'état des négociations et les premiers résultats, et sur les questions sur le budget, le transport maritime, le rôle des Régions dans la gouvernance et les cartes des RTE-T. Le document conclut en énumérant les questions en suspens et les domaines potentiels de travail pour la CRPM.

La CRPM a également élaboré un plan d'action spécifique pour le transport maritime, par la publication d'un document technique intitulé « Projet d'Agenda « transports maritimes » pour la CRPM en 2013<sup>28</sup> », en mai 2013. Dans ce document, la CRPM défend le financement d'une dimension maritime des TEN-T et du CEF et informe ses membres sur des questions d'intérêt liées aux ports au maritime.

## 3.3 La Directive sur la réduction des émissions de soufre

Conscient des questions techniques complexes et des questions économiques importantes soulevées par la Directive qui a été adoptée en 2012 par l'Union européenne d'imposer une réduction drastique des émissions de soufre des navires et qui nécessite un investissement considérable à la fois des autorités portuaires et des armateurs, la CRPM a organisé un séminaire à Dunkerque, le 22 mars 2013<sup>29</sup>, à l'invitation de la Région Nord-Pas-de-Calais. Le séminaire intitulé, « *La réduction des émissions de soufre des navires en Manche et en Mer du Nord : quelles solutions au niveau régional, national et européen ?* », a réuni plus de 150 participants, et a été marqué par la diversité de ses participants, tant du point de vue géographique (huit pays différents représentés) que sectoriels (institutions européennes, armateurs, autorités portuaires, autorités locales, représentants de l'État, associations, universités et chercheurs). Le niveau très élevé de participation par les services de la Commission européenne, avec pas moins de quatre directions générales représentées (MOVE, REGIO, MARE, ENV) et le Parlement européen, a contribué à lancer un dialogue approfondi. Le séminaire s'est conclu par un discours de Frédéric CUVILLIER, ministre délégué français des Transports, de la mer et de la pêche, au cours de laquelle il a exprimé la préoccupation du gouvernement français sur les conséquences directes de la transposition imminente de la Directive.

Une Déclaration Finale<sup>30</sup>, plaidant pour une plus grande considération de la question du soufre dans l'UE et des mesures nationales pour la période 2014-2020 a été présentée lors du séminaire. Cette Déclaration finale est devenue un cadre pour le travail et l'action menés par la CRPM et ses Commissions géographiques sur la Directive soufre. Au cours du séminaire, la création d'un Forum européen pour



Frédéric Cuvillier, ministre délégué français des Transports, de la mer et de la pêche, Wulfran Despicht, Vice-président de la région Nord-Pas-de-Calais, et Eleni Marianou, Secrétaire générale de la CRPM - Dunkerque, 22 mars 2013.

<sup>27</sup> [http://www.crpm.org/pub/docs/394\\_nt-transportes\\_et\\_crpm.pdf](http://www.crpm.org/pub/docs/394_nt-transportes_et_crpm.pdf)

<sup>28</sup> [http://www.crpm.org/pub/docs/401\\_agenda\\_transports\\_maritimes-crpm.pdf](http://www.crpm.org/pub/docs/401_agenda_transports_maritimes-crpm.pdf)

<sup>29</sup> <http://www.crpm.org/fr/index.php?act=6,1,2,328>

<sup>30</sup> [http://www.crpm.org/pub/docs/405\\_rduction\\_des\\_emissions\\_mars\\_2013.pdf](http://www.crpm.org/pub/docs/405_rduction_des_emissions_mars_2013.pdf)

un transport maritime durable (European Sustainable Shipping Forum - ESSF) a été mentionnée, et la CRPM a vu s'offrir la possibilité de prendre une part active à ce forum en représentant les Régions maritimes en son sein. Suite à cette ouverture, une lettre du Président de la CRPM a été adressée au Président de la Commission européenne et aux Commissaires concernés, avec une copie de la Déclaration Finale, en demandant la participation officielle de la CRPM dans le ESSF. Le Président BARROSO a répondu très positivement à cette lettre, en encourageant la CRPM à demander à y participer.

Dans le cadre de ce séminaire, les membres de la CRPM, dirigée par le Vice-président de la région Nord-Pas-de-Calais, Wulfran DESPICHT et Eleni MARIANOU, Secrétaire générale de la CRPM, ont rencontré Jean-Eric PAQUET, Directeur de la mobilité et des transports à la Commission européenne, Frédéric CUVILLIER, ministre délégué français des Transports, de la Mer et de la Pêche, et Elena VISNAR MALINOVSKA, membre du cabinet de Janez POTOČNIK, Commissaire européen chargé de l'environnement.

### 3.4 Les rencontres

Une délégation CRPM, dirigée par le Vice-président de la région Nord-Pas-de-Calais, Wulfran DESPICHT devrait rencontrer M. RUETE, Directeur Général, DG MOVE, à l'automne 2013 pour discuter des questions de transport maritime, à la suite du développement de l'agenda CRPM pour les transports maritimes, dans le cadre de la préparation de l'agenda de l'EESF, et de la préparation de la mise en œuvre du CEF.

## 4. Les Macro-régions

### 4.1 Contexte

En 2009, la Commission européenne a approuvé la première Stratégie Macro-Régionale pour la Mer Baltique, suivie en 2010 par la Stratégie pour le Danube, et en 2011 de la première Stratégie de Bassin Maritime pour l'Arc Atlantique. Depuis sa création, la CRPM s'est organisée en commissions géographiques qui correspondent aux bassins maritimes européens, à l'exception de la Commission des îles. Pour cette raison, la CRPM soutient fortement la mise en place de ces Stratégies qui permettent d'encadrer et de concentrer l'action publique européenne, nationale, régionale et locale autour d'enjeux communs dans un bassin de vie considéré. Les Stratégies Macro-Régionales permettent de renforcer les synergies entre les fonds tout en favorisant un développement intégré de ces bassins de vie, au profit de leurs habitants.

### 4.2 L'action de la CRPM

En juin 2012, la CRPM a initié une « Task Force » Macro-Régions au sein de son Secrétariat général, en lien avec ses six Commissions Géographiques. Dans le cadre de la préparation d'une étude de la Commission Européenne sur la valeur ajoutée des Macro-Régions, la CRPM s'est mobilisée pour transmettre l'expertise qu'elle a développée depuis de nombreuses années.

Lors de l'Assemblée Générale de Białystok, du 5 au 10 octobre 2012, la CRPM a adopté des lignes directrices<sup>31</sup> pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies macro-régionales. Cette note technique propose des pistes de réflexion pour établir un cadre de référence flexible et fonctionnel pour les initiatives macro-régionales actuelles et futures. Ces lignes directrices ont également servi de cadre aux Commissions géographiques souhaitant travailler à l'élaboration ou au développement de Stratégies Macro-Régionales dans leurs bassins de vie.

Au-delà de ces lignes directrices, un nouveau document technique<sup>32</sup> CRPM a été présenté lors du Bureau Politique d'Alexandroupolis le 1er mars 2013 visant à soutenir le travail d'évaluation des Stratégies Macro-Régionales par la Commission européenne en 2013.

<sup>31</sup> [http://www.crpm.org/pub/docs/380\\_nt-macrorgions\\_crpm.pdf](http://www.crpm.org/pub/docs/380_nt-macrorgions_crpm.pdf)

<sup>32</sup> [http://www.crpm.org/pub/docs/395\\_nt-smr-sbm-crpm-022013.pdf](http://www.crpm.org/pub/docs/395_nt-smr-sbm-crpm-022013.pdf)

### 4.3 Les Rencontres

Une réunion de la Task Force CRPM Macro-Régions<sup>33</sup> s'est déroulée à Bruxelles le 14 mai 2013, en présence de la DG REGIO de la Commission européenne, des Régions membres de la Task Force, ainsi que des Secrétaires exécutifs des différentes Commissions Géographiques de la CRPM. A cette occasion, les participants à la réunion ont pu échanger sur les messages politiques que devait transmettre la CRPM aux Institutions européennes. Suite à cette rencontre, la CRPM a adopté une position politique<sup>34</sup> lors de son dernier Bureau politique à Malmö.



Bureau politique de la CRPM à Malmö, 7 juin 2013

### 4.4 La Stratégie Adriatique ionienne

Alors que le Conseil européen de décembre 2012 a demandé à la Commission de préparer une stratégie macro-régionale sur la zone Adriatique-ionienne, la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) avait déjà initié une Task force pour préparer un plan d'action en 2014 quand deux pays adriatiques-Ioniens auront la Présidence de l'UE, l'Italie et la Grèce. Cette décision avait anticipé également toutes les initiatives des autres institutions européennes sur la zone Adriatique-ionienne. Notamment le rapport de François ALFONSI (GREENS-FR) du Parlement européen sur « *l'évolution des stratégies macro-régionales de l'UE : pratiques actuelles et perspectives d'avenir, notamment en Méditerranée* », la Communication sur la politique maritime en Adriatique présentée à Zagreb par la Commissaire aux Affaires Maritimes et à la Pêche, Maria DAMANAKI, et la création du Groupe Interrégional Adriatique-Ionien<sup>35</sup> organisé au sein du Comité des Régions avec Gian Mario SPACCA, Président de la Région Marche en tant que Président du groupe et M. KATSIFARAS, Président de la Région Dytiki Ellada (GR) en tant que 1<sup>er</sup> Vice-Président, tous les deux membres de la CRPM.

La CRPM, avec sa Commission Interméditerranéenne (CIM/CRPM), est convaincue que les secteurs de la pêche et de l'aquaculture devront jouer un rôle très stratégique pour le développement de la macro-région Adriatique-Ionienne. La CRPM et sa Commission Interméditerranéenne ont ainsi soutenu pleinement le rapport de Guido MILANA, membre du Parlement européen qui invite la Commission européenne à évaluer instamment et attentivement, dans un avenir proche, la conformation géophysique du bassin Adriatique / Ionien et sa spécificité.

## 5. L'approche territoriale dans les politiques sectorielles

### 5.1 Énergie et changement climatique

Au cours de l'année passée la CRPM est intervenue à l'occasion de diverses consultations organisées par les Institutions Européennes dans des domaines ayant trait à l'Énergie et au Climat.

Fin 2012, en complément de la Consultation entreprise par la Commission Européenne sur le développement des énergies océaniques, une réunion de travail a été organisée entre une délégation de Régions membres de la CRPM et la DG MARE (accompagnée de la DG ENER et de la DG R&I). Cette rencontre a permis de constater une concordance de vues entre la CRPM et la Commission européenne en ce qui concerne les besoins prioritaires pour ces types d'énergies, notamment sur les problèmes d'accès au réseau, les problèmes de financement, les questions environnementales, la détermination de synergie.

<sup>33</sup> <http://www.crpm.org/fr/index.php?act=6,1,2,356>

<sup>34</sup> [http://www.crpm.org/pub/docs/398\\_avis-macrorregions\\_bp\\_crpm\\_malmo.pdf](http://www.crpm.org/pub/docs/398_avis-macrorregions_bp_crpm_malmo.pdf)

<sup>35</sup> <http://cor.europa.eu/en/activities/interregionalgroups/adriatic-ionician/Pages/index.aspx>

En juillet 2013, la CRPM a participé à la consultation<sup>36</sup> de la DG ENER relative au Livre Vert « *Un cadre pour les politiques en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030* ». Dans le texte la CRPM a exprimé son étonnement quant à l'absence de toute référence au rôle des autorités régionales dans le projet de Livre Vert, alors que, parallèlement, dans son projet de Communication sur l'Accord international de 2015 sur le changement climatique, la Commission européenne avait souligné que pour créer la dynamique politique nécessaire à des actions ambitieuses dans le domaine du changement climatique, il convenait de disposer d'un large soutien de la part de la société civile, des entreprises et des autres structures politiques. La CRPM s'est prononcée, donc, en faveur d'objectifs contraignants en matière d'efficacité énergétique, de telles dispositions s'étant avérées efficaces dans le domaine des énergies renouvelables. Elle a toutefois rappelé que l'instauration d'objectifs contraignants présupposait l'instauration d'un mécanisme de soutien financier adéquat pour appuyer l'action des pouvoirs locaux et régionaux, et constaté qu'un tel soutien risquait de faire défaut du fait de l'échec du système d'échange de quotas d'émission (SEQE).

Dans le domaine de l'adaptation au changement climatique, la CRPM s'est montrée vigilante quant au rôle que la Commission entend faire jouer aux compagnies d'assurances. Elle est intervenue dans le cadre de la Consultation relative au projet de « *Livre Vert sur l'assurance des catastrophes naturelles et d'origine humaine* » pour rappeler le degré d'exposition élevé de nombreux territoires côtiers et insulaires, et tout particulièrement des Régions ultrapériphériques, à ce type de risques. La CRPM a demandé à ce que la législation européenne en matière d'assurances tienne compte des réalités territoriales, et instaure une nécessaire solidarité au niveau communautaire. La CRPM a également exprimé ce point de vue au Parlement européen à l'occasion de la rencontre organisée en mai 2013 par Vittorio PRODI, député européen, sur cette question.

Enfin la CRPM a exprimé sa satisfaction quant aux nombreux projets de coopération concernant les domaines énergétiques et climatiques auxquels participent ses Régions membres, notamment ELIH-MED, LOW CAP, ISLE-PACT et s'est dit disposée à fournir son appui pour la dissémination de leurs résultats, ainsi qu'à appuyer leurs recommandations politiques.



2ème Conférence européenne ISLE-PACT - John Stuebler (CE), Angus Campbell, Western Isles, Jean-Didier Hache (CRPM – Commission des îles) – Bruxelles, 21 novembre 2012.

## 5.2 Recherche et innovation

Avec l'appui du groupe de travail Recherche et Innovation piloté par la Région Skåne, la CRPM a continué à suivre l'élaboration des stratégies de spécialisation intelligente à travers sa participation à la plateforme de la Commission européenne.

En parallèle, la CRPM a poursuivi son implication dans les questions territoriales liées à la recherche et l'innovation sous l'angle de l'analyse au niveau territorial des résultats des programmes européens de soutien à la recherche et à l'innovation. Dans cette perspective, la CRPM a également donné son appui à la finalisation du projet AMCER (Advanced Monitoring and Coordination of EU R&D policies at Regional level), financé par ESPON et qu'elle avait élaboré. La conférence finale d'AMCER, organisée en juin 2013 a permis de discuter des méthodes statistiques développées autour de ces données, qui ont rendu possible des cartes et des analyses inédites, des collaborations entre organisations de recherche et entreprises générées par les programmes en question, tant au niveau européen qu'au sein des Régions. Les résultats du projet AMCER, sont déterminants pour de meilleures synergies entre les stratégies de spécialisation intelligente, Horizon 2020 et COSME. Ce projet a permis de bâtir des échanges très productifs avec ESPON, et les DG Rtd, Entreprises et REGIO de la Commission européenne.

<sup>36</sup> [http://www.crpm.org/pub/docs/404\\_rponse\\_crpm-consultation\\_lv\\_energie-climat.pdf](http://www.crpm.org/pub/docs/404_rponse_crpm-consultation_lv_energie-climat.pdf)

## 6. Voisinage

Les Régions périphériques maritimes ont des liens naturels avec leurs voisins de l'UE, ce qui explique l'engagement à long terme de la CRPM sur cette politique. Les Régions et les Commissions géographiques de la CRPM sont donc impliquées de longue date dans des projets et des partenariats avec leurs homologues du Sud de la Méditerranée, de l'Est de la Mer Noire et de Russie.

Après avoir manifesté sa contribution à la Politique européenne de voisinage (PEV) et son nouvel instrument Européen de Voisinage (IEV) à plusieurs reprises, la CRPM et ses Commissions géographiques ont donné suite à leur participation active aux travaux des instances mises en place par le Comité des Régions sur le partenariat euro-méditerranéen (ARLEM) et oriental (CORLEAP). Cela, en mettant l'accent sur la contribution et le rôle clé des autorités régionales dans le cadre de la PEV, en lien avec le renforcement des relations de coopération, les différents volets du développement territorial et maritime et l'appui à la décentralisation, au principe « more for more », ainsi qu'à une véritable « politique de convergence dans les frontières » de l'UE.

Dans cette optique, la CRPM a poursuivi sa mobilisation interne notamment à travers l'ARLEM et sa Commission Interméditerranéenne (CIM). En particulier, la Région Catalogne, en tant que Présidente de la CIM, a été chargée par l'ARLEM d'élaborer un rapport pour la Commission ECOTER sur une possible future « stratégie de cohésion pour la Méditerranée ». Le rapport vise à donner une nouvelle impulsion à la coopération dans le bassin, à fournir des pistes sur la possible application de l'approche et des méthodologies de la Politique de Cohésion Européenne à la PEV, ainsi que sur la possibilité de doter le partenariat Euromed des stratégies macrorégionales.

Parallèlement, la CRPM en 2013 a activement suivi les processus en cours de capitalisation et de redéfinition des programmes de coopération transfrontalière « par bassins maritimes » du IEV et a commencé à proposer aux autorités de gestion et à la Commission européenne des modalités d'amélioration de leur mise en œuvre et des liens par rapport au possible soutien pour le démarrage de futures stratégies macrorégionales.



Bureau Politique de la CIM, Florence, 15 mars 2013